



## Primes RENOLUTION

### ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR - VOLET TECHNIQUE REGULATION THERMIQUE (J6)

Version du 25/08/2022

Il y a deux types d'Attestations d'entrepreneur : un volet «Informations générales» et ce «Volet technique». Si vous demandez plusieurs primes en même temps, il faut remplir la partie «Informations générales» une seule fois par entrepreneur. Le «Volet technique» est à remplir pour chaque prime demandée. Veuillez joindre toutes ces attestations lors de votre demande de Primes RENOLUTION.

## 1. Renseignements concernant les travaux éligibles

Complétez les montants (HTVA) correspondant aux travaux éligibles tels que compris sur la ou les factures.

- La fourniture et la main d'œuvre relative à la pose d'organes de régulation éligibles tels que : thermostats d'ambiance filaire ou sans fil \_ \_ \_ \_ , \_ \_ € avec horloge ; optimiseurs thermiques et vannes thermostatiques

## 2. Renseignements techniques

### Installation :

- Nombre de thermostat(s) d'ambiance placé(s) : .....
- Nombre de vanne(s) thermostatique(s) placée(s) : .....
- Nombre d'optimiseur(s) placé(s)\* : .....
- \* Nombre d'émetteurs concernés par la nouvelle installation (non résidentiel) : .....

## 3. Déclaration de l'entrepreneur·e

- Atteste que le thermostat d'ambiance ou l'optimiseur est conforme à la réglementation PEB

#### 4. Signature de l'entrepreneur·e

Fait le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

À

Signature et cachet